

Communiqué de presse

Annulation de deux ECN la semaine dernière : réunion ce matin en présence des ministres

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, et de l'Innovation, Frédérique Vidal, et la Ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, ont reçu ce matin les membres de l'Association nationale des Etudiants en Médecine de France (ANEMF).

Les Ministres partagent l'émotion légitime des étudiants suite à l'annulation la semaine dernière de deux épreuves. Elles veilleront à ce que la lumière soit faite sur ces dysfonctionnements inacceptables.

Une enquête conjointe IGAS/IGAENR identifiera avant le 15 septembre les causes de ces problèmes à répétition et les moyens d'éviter qu'ils ne se reproduisent.

Le rapport d'inspection donnera lieu à des propositions d'amendement des procédures de fonctionnement du conseil scientifique.

Il a été convenu :

- De la nécessité de mettre en ligne les annales afin que tous les candidats y aient un égal accès ;
- De l'intérêt de faire évoluer l'organisation de l'épreuve pour considérer chaque dossier progressif comme une épreuve séparée et permettre en cas de difficulté de ne recomposer qu'un dossier et non un groupe de six dossiers ;

Les deux Ministres portent également une attention particulière à la question plus générale du bien-être des étudiants en médecine. Une enquête réalisée récemment par quatre syndicats étudiants fait état d'une proportion élevée de cas d'anxiété et de troubles dépressifs parmi les médecins en formation.

Le fait qu'une seule épreuve détermine leur projet professionnel, alors qu'elle n'évalue par définition qu'une petite partie de leurs compétences, constitue une source de stress supplémentaire pour les futurs médecins.

Une réflexion de fond, confiée à une personnalité, sera menée avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les enseignants et les étudiants, pour améliorer les conditions dans lesquelles les compétences cliniques sont acquises au cours du second cycle. La manière dont elles participent à la construction du projet professionnel devra notamment être évaluée et prise en compte dans l'accès aux spécialités.

Contact presse :

Cabinet d'Agnès Buzyn : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr – 01 40 56 60 60